

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 10 juin 2026, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Normand Sénéchal (virtuel)	Vice-Président
Mme Caroline Boucher	
M. Jordan Gince (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. Pascal Savard	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
Mme Nathalie Couturier	Directrice du service des ressources humaines
Mme Tam Mach	Directrice du service des ressources financières
M. Pierre-Luc Normand	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Marc-Antoine Brissette	Directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Marcellin Tourigny	Directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Fannie Allard
Mme Sophie Charpentier
Mme Marie-Josée Gosselin
Mme Véronique Menand
M. André Mongeau

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

587^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes : traiter le point 9.2 Remerciements avant le point 9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration – Adoption et de retirer le point 10.2 Résiliation d'un contrat d'engagement – personnel enseignant – Huis clos – Adoption.

Le 3 juin 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 10 juin 2026 à 19 h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 mai 2026 et 20 mai 2026 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 5 minutes)
 - 8.1 PEVR – Suivi
- 9.0 Gouvernance (temps estimé : 10 minutes)
 - 9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration – Adoption (doc. 9.1)
 - 9.2 Remerciements (document remis sur place)
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 10 minutes)
 - 10.1 Politique de reconnaissance du personnel – Adoption (docs. 10.1)
- 11.0 Service des ressources financières (temps estimé : 15 minutes)
 - 11.1 Amendement – Politique relative à la perception des créances - Adoption (docs. 11.1)
 - 11.2 Compte-rendu du comité de vérification du 3 juin – Information (document remis sur place)
 - 11.3 Plan de retour à l'équilibre budgétaire – Adoption (doc. 11.3 et document remis sur place)
 - 11.4 Formulaire de recensement des apparentés 2025-2026 - Information
- 12.0 Service des ressources matérielles et du transport scolaire (temps estimé : 45 minutes)
 - 12.1 Présentation des projets 2026-2027 – Information (doc. 12.1)
 - 12.2 Politique d'approvisionnement – Lancement en consultation (docs. 12.2)
 - 12.3 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement – Adoption (docs. 12.3)
 - 12.4 Politique sur le transport scolaire – Adoption (docs. 12.4)
 - 12.5 Renouvellement et négociation des contrats de transport scolaire – Adoption (doc. 12.5)
- 13.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (temps estimé : minutes)
 - 13.1 Prévision des effectifs du CSSL – Information (doc. 13.1)
 - 13.2 Clientèle provisoire 2026-2027 – Information (doc. 13.2)
- 14.0 Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 20 minutes)
 - 14.1 Amendement aux Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration – Adoption (docs. 14.1)
 - 14.2 Politique relative à la présence d'animaux dans un établissement du Centre de services scolaire des Laurentides – Adoption (docs. 14.2)

- 14.3 Politique relative à la gouvernance de l'intelligence artificielle générative - *Adoption* (docs. 14.3)
- 14.4 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 13 mai 2026 – *Information* (docs. 14.4)
- 14.5 Protecteur de l'élève – *Information* (docs. 14.5)
- 14.6 Suivi au processus de désignation – *Information* (docs. 14.6)
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information*
- 16.0 Affaires diverses
 - 16.1 Régularisation d'un problème contractuel – *Information* (document remis sur place)
- 17.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4.0 Adoption du procès-verbal des séances extraordinaires du 13 mai 2026 et du 20 mai 2026

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2026

588^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2026

589^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Caroline Boucher :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'un suivi relativement au Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles sera fait au point 12.3.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le conseil des élèves de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin a déposé une étude sur les prix pratiqués dans les cafétérias. Une rencontre est prévue entre les élèves et le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, responsable des cafétérias, afin d'en discuter.

Bien que certains choix de menus puissent être revus, le directeur général souligne qu'il est difficile d'offrir des prix comparables à ceux de grandes entreprises privées. Celles-ci proposent souvent des menus différents et bénéficient de structures de coûts distinctes, notamment en ce qui concerne la rémunération de leur personnel.

6.0 Période de questions - Public

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, constatant qu'il y a absence de la personne du public qui avait annoncé sa présence, remet la période de questions à plus tard dans la séance.

7.0 Comité de parents

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, explique qu'il y a eu une rencontre extraordinaire du comité de parents le 25 mai afin de procéder aux désignations des membres parents au conseil d'administration pour les districts où des postes étaient vacants.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – *Suivi*

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique qu'un référentiel des directions a été déposé. Ce référentiel est un document qui a fait l'objet d'une présentation au comité de parents dans sa version préliminaire. Le document fait suite à un travail qui s'est échelonné sur deux années. Il cible six familles de compétences visant à soutenir le développement professionnel des directions.

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration – *Adoption*

Ce point sera traité après le point 9.2

9.2 Remerciements

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait la lecture du projet de résolution.

590^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE l'engagement et la participation active des membres du conseil d'administration contribuent de manière significative à la saine gouvernance et au bon fonctionnement du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QU'il importe de souligner et de remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration à la fin de leur mandat pour leur dévouement, leur engagement et leur contribution à la réussite éducative et au bien-être des élèves;

CONSIDÉRANT que le mandat du président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, vient à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT l'engagement soutenu de M. Martin Barbeau envers la réussite éducative et le développement du Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT sa contribution au sein du conseil des commissaires à titre de membre parent avant la création du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il a assumé la présidence du conseil d'administration depuis mai 2021 avec rigueur, intégrité et dévouement;

CONSIDÉRANT son leadership rassembleur, sa diplomatie et sa capacité à favoriser des échanges respectueux et constructifs dans l'intérêt supérieur des élèves;

CONSIDÉRANT sa volonté constante de faire progresser les dossiers importants pour l'organisation et son souci de contribuer à des décisions réfléchies et porteuses pour l'ensemble de la communauté éducative;

CONSIDÉRANT son implication soutenue, sa grande disponibilité et la qualité de ses interventions lors des travaux du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il a toujours su se positionner avec discernement et intervenir lorsque la situation le nécessitait, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT son attachement sincère à la cause de l'éducation et son désir profond de contribuer à la réussite et au bien-être des élèves du Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que son engagement exemplaire a laissé une empreinte positive au sein de l'organisation et auprès des membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides souligne avec gratitude l'engagement remarquable de M. Martin Barbeau et l'apport significatif qu'il a offert à l'organisation au fil des années;

QUE les membres du conseil d'administration adressent à M. Martin Barbeau leurs remerciements sincères et tout particuliers pour son implication, son leadership et son dévouement constant envers la réussite des élèves et la mission éducative du Centre de services scolaire des Laurentides;

QUE cette résolution soit inscrite au procès-verbal afin de témoigner de la reconnaissance du conseil d'administration envers M. Martin Barbeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 Prise d'acte d'assermentations des membres du conseil d'administration – *Adoption*

Tous les nouveaux membres ainsi que les membres qui ont un nouveau mandat prêtent serment devant le directeur général et le conseil d'administration.

Arrivée de l'administrateur, M. Jordan Gince, en virtuel.

(Incidence : Il est 19 h 23).

591^e RÉOLUTION :

ATTENDU que neuf postes étaient à combler au sein du conseil d'administration à titre de membre :

- Parent, du district des Pays-d'en-Haut;
- Parent, du district au Cœur-du-Territoire;
- Parent, du district des Belles Histoires;
- Du personnel d'encadrement;
- Du personnel enseignant;
- Du personnel professionnel non enseignant;
- Du personnel de soutien;
- De la communauté, ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- De la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel.

ATTENDU la désignation du membre parent pour le district au Cœur-du-Territoire par le comité de parents en date du 11 mai 2026;

ATTENDU la désignation des membres parents pour le district des Pays-d'en-Haut et des Belles Histoires par le comité de parents en date du 25 mai 2026;

ATTENDU la désignation des représentants du personnel d'encadrement, du personnel enseignant et du personnel de soutien le 19 mai 2026;

ATTENDU QUE trois postes au conseil d'administration demeurent vacants (représentant du personnel professionnel non enseignant, membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles et membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel);

ATTENDU QUE le processus pour combler les candidatures des membres de la communauté sera relancé entre le 15 août et le 1^{er} septembre 2026 conformément à l'article 33 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le processus pour combler la vacance du représentant du personnel professionnel non enseignant pour la durée non-écoulée du mandat peut être relancé conformément à l'article 175.11 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

QUE le conseil d'administration ENTÉRINE les nominations de Mme Stéphanie Leclerc, (M. Guillaume Blanchet à titre de substitut) pour le poste de membre du personnel d'encadrement (membre du personnel d'encadrement substitut), de Mme Caroline Boucher et de M. Pascal Savard, respectivement membre du personnel enseignant et du personnel de soutien, pour des mandats se terminant le 30 juin 2029 et PRENNE ACTE que la prestation de serment a été effectuée ce jour devant le directeur général tel que requis par la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE le conseil d'administration ENTÉRINE les nominations de Mme Margarita Solis, représentante du district au Cœur-du-Territoire, de M. Jean-François Fortier, représentant du district des Pays-d'en-Haut, et de Mme Valérie Pouliot, représentante du district des Belles Histoires pour des mandats se terminant le 30 juin 2029 et PRENNE ACTE que la prestation de serment a été effectuée ce jour devant le directeur général tel que requis par la *Loi sur l'instruction publique*;

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres précités ont prêté serment devant le directeur général en son bureau et fait la déclaration suivante :

« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.

Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »

La prestation de serment des membres est insérée au livre des délibérations du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Politique de reconnaissance du personnel – *Adoption*

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente la politique avec les modifications proposées résultant du processus de consultation.

592^e RÉSOLUTION : ATTENDU QUE La Politique de reconnaissance du personnel vise à instaurer, au sein du Centre de services scolaire des Laurentides, une culture organisationnelle durable de reconnaissance, ancrée dans les pratiques quotidiennes, les initiatives collectives et les actions institutionnelles; ATTENDU QUE la reconnaissance du personnel est un levier de mobilisation et de bien-être collectif, qui contribue directement à la réussite éducative des élèves et au climat de travail positif; ATTENDU le lancement en consultation de la Politique de reconnaissance du personnel par la 581^e résolution du conseil d'administration en date du 13 mai 2026; CONSIDÉRANT les préconsultations effectuées par la direction du service des ressources humaines en amont de la rédaction de la politique et la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion et le retour de consultation; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines; IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard : D'ADOPTER la politique de reconnaissance du personnel, tel que jointe en annexe des présentes sous la cote CA592-26, pour en faire partie intégrante; D'ABROGER la politique antérieure « Accueil, retraite et années de service à la commission » adoptée en vertu de la 5277^e résolution du conseil des commissaires en date du 14 février 1996. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 10.2 Résiliation d'un contrat d'engagement – personnel enseignant – Huis clos – <i>Adoption</i> Ce point est retiré.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Amendement – Politique relative à la perception des créances - <i>Adoption</i> La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, fait état des modifications à la Politique relative à la perception des créances et présente le projet de résolution. 593^e RÉSOLUTION : ATTENDU QU'il existe au Centre de services scolaire des Laurentides une Politique relative à la perception des créances adoptée en vertu de la 103^e résolution du conseil des commissaires en date du 9 avril 2008; ATTENDU QUE cette politique, en vigueur depuis plus de 15 ans, a été révisée afin de tenir compte de l'évolution du contexte organisationnel, des pratiques de gestion financière et des exigences actuelles en matière de saine administration des fonds publics; ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides souhaite se doter de mécanismes additionnels et structurés afin d'optimiser la perception de ses créances, notamment par l'introduction, lorsque requis, des services d'une agence de recouvrement; ATTENDU QUE ces modifications visent à améliorer l'efficacité des processus de recouvrement, à réduire les créances irrécouvrables et à assurer une gestion rigoureuse et équitable des comptes à recevoir; CONSIDÉRANT QUE l'amendement de la présente politique a fait l'objet des consultations requises; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources financières; IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :
--

D'ADOPTER la Politique relative à la perception des créances, telle que jointe sous la cote CA593-26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Compte-rendu du comité de vérification du 3 juin – *Information*

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait état de la rencontre du comité de vérification tenue le 3 juin dernier, à laquelle participait également l'administrateur, M. Pascal Savard. Lors de cette rencontre, un portrait des ressources a été présenté et la volonté de préserver les services aux élèves a été réitérée. Un retour a également été effectué sur l'intégration des nouveaux membres de l'équipe du service des ressources financières. Enfin, le Plan de retour à l'équilibre a été présenté. Les membres du comité de vérification recommandent son adoption par le conseil d'administration.

11.3 Plan de retour à l'équilibre budgétaire – *Adoption*

La directrice du Service des ressources financières, Mme Tam Mach, explique qu'une lettre du ministère de l'Éducation a été reçue en mai 2026 demandant au Centre de services scolaire des Laurentides d'adopter un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Sur le déficit d'environ 1,5 M\$ enregistré l'an dernier, le ministère de l'Éducation a déterminé qu'environ 982 000 \$ étaient attribuables à des dépenses récurrentes. Un plan de redressement visant ce montant doit donc être adopté par le conseil d'administration.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le Centre de services scolaire avait déjà informé le ministère, en novembre dernier, qu'un plan était en cours d'élaboration afin de corriger la situation. La lettre reçue en mai vient ainsi officialiser une démarche déjà amorcée.

Mme Tam Mach présente ensuite un tableau des postes abolis dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, représentant des économies totalisant 1 018 590 \$.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il est désormais possible d'agir en amont du processus de constitution des bassins de personnel, contrairement à l'année dernière, où les possibilités d'intervention étaient plus limitées une fois les bassins établis.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande pourquoi le tableau présente à la fois des économies positives et négatives.

Mme Tam Mach précise, à titre d'exemple, que certains postes à temps complet ont été abolis et remplacés par des postes à temps partiel, soit à 60 %. Cette modification génère une économie nette, laquelle est reflétée dans le tableau.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande si des postes d'enseignant ont été abolis.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'aucun poste d'enseignant n'a été aboli dans le cadre du plan d'effectifs. Il précise toutefois que quatre postes ont été supprimés dans le secteur de la santé en formation professionnelle.

594^e RÉOLUTION :

ATTENDU QUE lors du dépôt du rapport financier annuel se terminant le 30 juin 2025, le Centre de services scolaire des Laurentides a affiché un déficit de 2 500 570,40 \$;

ATTENDU QUE dès le constat de ce déficit, le Centre de services scolaire a entrepris des démarches afin d'identifier et de résorber ce déficit;

ATTENDU QUE l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte qu'un Centre de services scolaire ne doit pas avoir de déficit, sauf avec l'autorisation du ministre;

ATTENDU QU'un plan a été élaboré et est en déploiement afin d'éviter que les éléments de nature récurrente puissent à nouveau créer un déficit;

ATTENDU QUE le 21 mai 2026, une correspondance a été reçue du sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation demandant pour le 15 juin 2026 un plan de retour à l'équilibre budgétaire approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le plan de retour à l'équilibre budgétaire élaboré et formaté selon les exigences ministérielles est joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, de la direction du service des ressources financières et du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER le plan de retour à l'équilibre budgétaire joint en annexe des présentes sous la cote CA594-26 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Formulaire de recensement des apparentés 2025-2026 – *Information*

L'obligation de compléter ce document pour les membres sortants est notée.

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

12.1 Présentation des projets 2026-2027 – *Information*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente les projets prévus pour 2026-2027. Il souligne qu'en matière de maintien des bâtiments, la valeur des projets est passée de 1,8 M\$ à 18 M\$ en 7 ans, soit une multiplication par 10. Au cours de la même période, l'équipe du Service des ressources matérielles a été multipliée par 2,3.

M. Normand explique également les étapes du processus de maintien des bâtiments, soit l'inventaire, l'inspection et la déclaration des interventions à réaliser. Il précise que le bureau de projets est entièrement financé par une somme correspondant à 4 % des enveloppes de projets, conformément aux paramètres établis par le ministère de l'Éducation pour ce type d'activités.

Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marcellin Tourigny, présente ensuite les principaux projets majeurs du Centre de services scolaire des Laurentides ainsi que les différentes phases de réalisation dans lesquelles ils se trouvent.

- Le projet d'une nouvelle école à Val-David (16 classes);
- La reconstruction de l'école Chante-au-Vent à Sainte-Adèle;
- Les travaux de rénovation du pavillon Lionel-Groulx à Sainte-Agathe-des-Monts;
- La construction d'un gymnase à de Saint-Donat.

M. Tourigny présente aussi, dans le cadre des projets de maintien, les projets de structure et de toiture qui sont à effectuer et qui totalisent un investissement de 5,5 M\$.

Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marcellin Tourigny, présente également les projets de maintien des cours d'école totalisant 800 000 \$, les projets de sécurisation des communications bidirectionnelles totalisant environ 1 M\$, ainsi qu'une multitude d'autres projets de diverses catégories.

Un administrateur demande pour quelles raisons autant de travaux structurels sont réalisés.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, indique que les exigences du Code du bâtiment ont évolué au fil du temps.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'à la suite des problèmes structurels observés au pavillon Lionel-Groulx, de nombreuses analyses approfondies ont été réalisées dans les bâtiments. Ces analyses ont mené à l'identification de travaux correctifs à effectuer.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande à quel moment les projets de nouvelles écoles seront présentés à la communauté.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que les directions disposent déjà de certains éléments de présentation. Toutefois, le Centre de services scolaire prévoit présenter les projets à la

communauté lorsque des éléments majeurs pourront être communiqués. Il précise qu'il faut actuellement attendre les plans finaux, ainsi que l'approbation du ministère de l'Éducation.

M. Tardif indique avoir hâte de présenter des projets concrets à la communauté.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande si l'acquisition d'un terrain pour la nouvelle école de Sainte-Adèle représente un enjeu.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que l'acquisition d'un terrain ne constitue pas un enjeu.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande si l'installation de systèmes de climatisation est prévue dans l'une des écoles secondaires lors de futurs travaux.

Le directeur adjoint du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marcellin Tourigny, indique que les nouveaux systèmes de ventilation permettent de tempérer les bâtiments plutôt que de les climatiser.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que la nouvelle ventilation permet d'améliorer le confort.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si les nouveaux interphones seront adaptés pour des classes à besoins particuliers notamment pour les élèves avec des troubles du spectre de l'autisme.

M. Tourigny indique qu'il s'agit de standards et qu'il n'y a pas d'adaptation possible.

12.2 Politique d'approvisionnement – *Lancement en consultation*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de politique ainsi que les modifications proposées à la Politique d'approvisionnement.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande si, au-delà des modifications proposées, notamment à l'article 8, des précisions supplémentaires peuvent être fournies quant au processus d'acquisition.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, précise qu'un document administratif intitulé *Lignes directrices en matière contractuelle*, relevant de la responsabilité du responsable de l'application des règles contractuelles, fournit davantage de détails à ce sujet.

595^e RÉOLUTION :

ATTENDU la nécessité de mettre à jour les orientations du Centre de services scolaire des Laurentides en matière d'approvisionnement;

ATTENDU les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ainsi que des règlements qui en découlent;

ATTENDU les règlements de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur au Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT les travaux de révision effectués relativement à la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT l'importance de consulter le comité consultatif de gestion avant l'adoption finale de cette politique;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de politique d'approvisionnement, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote CA595-26 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 - Actes d'établissement – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

596^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs dispensés par chaque école et centre, comme le prescrivent les articles 236 et 251 de ladite Loi;

ATTENDU QU'en tenant compte du plan triennal susmentionné, le Centre de services scolaire détermine la liste de ses établissements et établit les écoles et les centres en leur délivrant un acte d'établissement où il indique, selon les prescriptions des articles 39 et 100 de la LIP, le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre, le cycle ou la partie de cycle de l'ordre d'enseignement et la mention de l'éducation préscolaire d'une école, ainsi que le secteur de formation du centre;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, aux fins de consultation, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, comme en fait foi la 567^e résolution adoptée le 8 avril 2026;

CONSIDÉRANT les avis reçus lors des consultations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Caroline Boucher :

D'ADOPTER le plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 joint en annexe des présentes, sous la cote CA596-26 pour en faire partie intégrante, et de fixer la date de son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026;

DE DÉLIVRER aux écoles et centres du Centre de services scolaire des Laurentides leur acte d'établissement respectif pour l'année scolaire 2026-2027, en considération du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles ci-adopté, ainsi que la liste des services dispensés en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Politique sur le transport scolaire – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, fait état de retour de consultation auprès du comité de parents et du comité consultatif de gestion.

Il est rappelé par M. Normand qu'au terme du déploiement des modifications, un suivi sera à faire au conseil d'administration.

Sortie de l'administrateur, M. Pascal Savard.

Incidence : (il est 20h35)

Retour de l'administrateur, M. Pascal Savard.

Incidence : (il est 20h40)

Faisant suite à la présentation projetée indiquant qu'au 31 août 2024-2025, 1 200 élèves étaient sans transport scolaire, le vice-président, M. Normand Sénéchal, demande comment il est possible qu'un si grand nombre d'élèves se soient retrouvés sans transport à cette date.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, indique qu'à l'époque, l'assignation du transport scolaire s'effectuait manuellement. Il précise que, depuis deux ans, des processus plus automatisés ont été mis en place.

M. Normand explique que l'augmentation de la distance de marche de 800 m à 1 600 m touche environ 128 élèves, soit près de 1 % de la clientèle scolaire. Il ajoute que la standardisation proposée permettrait d'optimiser 85 arrêts, ce qui représente un impact budgétaire significatif.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, souligne que les élèves qui devaient auparavant marcher jusqu'à 800 m devront désormais parcourir jusqu'à 1 600 m.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, précise que les centres de services scolaires et commissions scolaires des régions des Laurentides, de Laval et de Lanaudière appliquent déjà des distances uniformes, sans distinction selon le niveau scolaire. Il ajoute que l'optimisation proposée permettrait de réaliser des économies d'environ 500 000 \$.

Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marc-Antoine Brissette, précise que la distance de marche de 1 600 m constitue une distance maximale et qu'elle n'a pas pour effet d'obliger les élèves à traverser des secteurs jugés dangereux. Il ajoute que des accommodements peuvent être envisagés selon l'âge des élèves et les situations particulières.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que les modifications proposées concernant les distances de marche rendent les pratiques du Centre de services scolaire comparables à celles en vigueur dans les organisations voisines. Il ajoute que des adaptations demeurent possibles lorsque des enjeux de sécurité sont identifiés.

M. Tardif souligne qu'un enfant de six ans est souvent accompagné et que, peu importe la distance à parcourir, le risque demeure sensiblement le même jusqu'à l'arrêt d'autobus ou à un point de rencontre déterminé. Il rappelle également que les élèves plus jeunes doivent être accueillis à leur arrêt d'autobus, faute de quoi ils ne peuvent y être débarqués.

Il précise que les modifications proposées à la politique visent à permettre l'optimisation des circuits de transport. À défaut de réaliser les économies anticipées d'environ 500 000 \$, des compressions devraient être effectuées dans d'autres services. Il ajoute que cette optimisation contribue au maintien de services éducatifs et s'inscrit dans l'objectif de favoriser les déplacements actifs chez les élèves.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise finalement qu'un travail d'information auprès des parents devra être réalisé et que les changements devront être mis en œuvre de façon progressive et structurée.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, mentionne que la procédure de révision des arrêts devrait être présentée en annexe. Il suggère également de préciser que, pour les jeunes élèves, lorsqu'aucun parent ou adulte autorisé n'est présent à l'arrêt d'autobus, l'enfant n'est pas débarqué et est reconduit à l'école.

Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marc-Antoine Brissette, indique que la procédure de révision des arrêts figure déjà à l'annexe 3 de la politique. Il ajoute qu'un renvoi explicite à cette annexe 3 pourrait être ajouté afin d'en faciliter le repérage.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que le lien peut être ajouté.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que les responsabilités relatives à la surveillance des élèves à l'arrêt d'autobus devraient être ajoutées à la page 109 du cartable de la séance. Il demande également quelles sont les trois variables utilisées pour déterminer les zones présentant un risque potentiel, mentionnées à la section 7.3 de la politique.

Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marc-Antoine Brissette, indique que les critères d'évaluation des zones à risque sont détaillés à l'annexe 3 de la politique.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande que les municipalités concernées soient informées des changements envisagés afin qu'elles puissent évaluer les incidences potentielles sur les services de brigadiers scolaires.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, demande que les autorités policières soient informées des changements envisagés, compte tenu de l'augmentation potentielle de la circulation automobile aux abords des écoles.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que les autorités policières ainsi que les municipalités concernées devront être informées des changements envisagés.

Le vice-président, M. Normand Sénéchal, demande si un plan de communication plus détaillé est prévu afin d'accompagner la mise en œuvre des changements proposés.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'un plan de communication sera élaboré afin d'accompagner la mise en œuvre des changements proposés. Il précise également que l'adoption des modifications permettrait de réaliser des économies équivalentes aux coûts associés à l'exploitation de cinq autobus scolaires.

Avec l'autorisation du président, Mme Margarita Solis, présidente du comité de parents et future administratrice, demande si l'avis formulé par le comité de parents a été pris en considération dans l'élaboration des modifications proposées.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, mentionne que l'avis a été considéré.

597^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la Politique sur le transport scolaire en vigueur, telle qu'adoptée par le Conseil des commissaires le 8 octobre 2003 en vertu de la 1290^e résolution;

ATTENDU QUE la Politique sur le transport scolaire a depuis été amendée à plusieurs reprises, dont la dernière fois le 10 juin 2020 par la 944^e résolution du conseil des commissaires;

ATTENDU les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) et du Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r.12);

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur au Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU les consultations effectuées dont notamment auprès du comité de parents et du comité consultatif de gestion relativement au projet de révision de la politique sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées à la suite des consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER la politique sur le transport scolaire, telle que figurant aux présentes sous la cote CA597-26 pour en faire partie intégrante, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026 en ajoutant la précision que le parent doit être présent à l'arrêt du préscolaire à la première année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande si des échanges ont eu lieu avec les centres de services scolaires voisins concernant les approches de négociation retenues. Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marc-Antoine Brissette, confirme que des démarches ont effectivement été effectuées auprès de ces organisations.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, précise que, outre les informations recueillies auprès d'autres centres de services scolaires, des échanges ont également eu lieu avec le ministère de l'Éducation.

Le directeur adjoint du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marc-Antoine Brissette, indique que l'approche privilégiée consiste à négocier de gré à gré avec les transporteurs. Selon les informations recueillies auprès d'autres organisations, les résultats obtenus dans le cadre d'appels d'offres publics ont été mitigés.

598^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE les contrats actuels liant le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) à ses différents transporteurs arrivent à échéance;

ATTENDU QUE le CSSL a travaillé en étroite collaboration avec l'analyste du ministère de l'Éducation afin d'actualiser et de moderniser les clauses contractuelles;

ATTENDU QU'une démarche rigoureuse d'analyse comparative a été effectuée afin de baliser les clauses contractuelles ainsi que les montants négociés au sein d'autres centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le CSSL a procédé à une analyse des différents modes d'octroi possibles, évaluant notamment les options de contrats de gré à gré, le lancement d'appels d'offres publics, ainsi que la faisabilité d'une gestion directe en Régie;

ATTENDU QU'à la lumière de ces analyses, il s'avère optimal et attendu que le CSSL puisse mener à bien les négociations directement avec les transporteurs afin de conclure les ententes à venir;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

- D'AUTORISER le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL), par l'entremise de sa direction générale (ou de la direction du service du transport scolaire), à négocier et à conclure les nouveaux contrats de transport scolaire avec les transporteurs retenus;
- DE MANDATER la direction générale à signer, pour et au nom du CSSL, tous les documents, contrats et ententes nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 Période de questions du public

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il souhaite répondre à des questions du public transmises par écrit avant la séance par une citoyenne de la municipalité de Val-David.

M. Barbeau fait la lecture de la première question : « Pourriez-vous nous donner un échéancier de réalisation pour la construction de la nouvelle école, incluant les étapes que la municipalité doit entreprendre, notamment la réfection de la route permettant d'accéder au terrain où l'école sera construite? »

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne que la route devra être carrossable au moment de l'ouverture de la nouvelle école.

M. Barbeau fait ensuite la lecture de la deuxième question reçue par écrit : « Pourriez-vous nous donner un état de la collaboration avec la municipalité de Val-David qui, récemment, a perdu

plusieurs de ses cadres? Croyez-vous qu'elle sera en mesure de respecter ses engagements malgré le manque de stabilité au sein de son administration? »

M. Tardif indique qu'il lui est difficile de se prononcer au nom de la municipalité. Il précise toutefois que la collaboration est excellente et qu'il n'a aucune raison de croire que les échéanciers prévus ne seront pas respectés.

À la suggestion du président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, le point 16.1 est traité avant le point 13.1 afin de permettre au directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, de quitter la séance par la suite.

16.0 Affaires diverses

16.1 Régularisation d'un problème contractuel – *Information*

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, fait état d'une irrégularité contractuelle relativement à un contrat de services d'entretien ménager. Il indique qu'un montant d'environ 122 000 \$ a été déclaré au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'année 2024-2025, alors que les vérifications effectuées démontrent que le volume contractuel réel est le suivant :

En 2023-2024 : 37 000 \$
En 2024-2025 : 173 000 \$
En 2025-2026 : 46 000 \$

M. Normand explique que ces volumes résultent de sollicitations effectuées par plusieurs intervenants, une situation qu'il juge non souhaitable. Il précise que des mesures de régularisation devront être mises en œuvre et que des déclarations devront être transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.

Il souligne que cette situation illustre les risques associés au modèle d'organisation du processus d'approvisionnement qui prévalait au Centre de services scolaire des Laurentides. La mise en place du nouveau bureau d'approvisionnement permettra de réduire ces risques.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que la réduction de ce type de risque constitue l'un des objectifs du bureau d'approvisionnement. Il précise que cet objectif sera notamment atteint par le recours à des appels d'offres avec exécution sur demande.

13.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.1 Prévion des effectifs du CSSL – *Information*

Le directeur du service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente un document portant sur les prévisions d'effectifs du Centre de services scolaire des Laurentides au secteur des jeunes en formation générale à temps plein, ainsi que sur les prévisions d'effectifs au préscolaire.

L'administrateur, M. Pascal Savard, souligne la croissance prévue des effectifs et demande si le ministère de l'Éducation observe les mêmes tendances. Il mentionne que d'importants enjeux pourraient survenir si le parc immobilier du Centre de services scolaire ne suit pas cette croissance.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que ces nouvelles données viennent appuyer les demandes liées au développement du parc immobilier.

L'administratrice, Mme Caroline Boucher, souligne l'importance de tenir compte de ces données dans la planification des besoins des écoles secondaires.

13.2 Clientèle provisoire 2026-2027 – *Information*

Le directeur du service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente un document sur la clientèle provisoire 2026-2027. La clientèle du secteur jeunes est en augmentation et atteint 8 732 élèves. L'augmentation annuelle représente une petite école par année ou environ 5 à 6 classes par année.

Sortie de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.

Incidence : (il est 21 h 09)

Sortie de l'administrateur, M. Pascal Savard.

Incidence : (il est 21 h 14)

Retour de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.

Incidence : (il est 21h 14)

Retour de l'administrateur, M. Pascal Savard.

Incidence : (il est 21h 19)

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Amendement aux Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution. Il indique qu'aucune modification n'est proposée et que la version des Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration est identique à celle soumise à la consultation. Il rappelle les modifications qui avaient alors été proposées.

599^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

ATTENDU les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'administration en vertu de la 362^e résolution en date du 17 janvier 2024;

ATTENDU le lancement en consultation effectué par la 547^e résolution du conseil d'administration en date du 11 février 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER les Règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration amendées jointes en annexe des présentes sous la cote CA599-26, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Politique relative à la présence d'animaux dans un établissement du Centre de services scolaire des Laurentides – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution ainsi que trois modifications apportées depuis le lancement de la consultation et intégrées à la version de la politique soumise pour adoption.

Faisant suite aux représentations faites au comité de parents et au comité consultatif de gestion et aux avis reçus, les modifications ci-dessous sont recommandées :

Au point 1. Objet, l'ajout suivant a été apporté, notamment afin de donner suite à la modification proposée par le comité de parents : « Les animaux sauvages ou trouvés dans la nature ou qui font l'objet d'une interdiction en vertu d'un encadrement réglementaire, législatif ou de toute directive ministérielle sont spécifiquement exclus et ne doivent jamais se retrouver dans un établissement scolaire. »

Au point 6. Information aux parents et collecte d'informations, il n'est plus question d'animal à poils mais simplement d'animal, tel que mentionné lors de la consultation.

Enfin, à l'annexe 3, Formulaire avis aux parents : présence d'un animal en classe, les questions suivantes ont été ajoutées, conformément à la recommandation du comité de parents : « Avez-vous des recommandations à nous transmettre pour assurer la sécurité de votre enfant, recommandation médicale » et « Votre enfant a-t-il une prescription, ordonnance, EpiPen ou autre, et doit-il l'avoir avec lui? ☐ oui ☐ non ».

600^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE bien que des procédures spécifiques et la loi peuvent venir encadrer la présence de certains animaux tels les chiens d'assistance, il faut néanmoins une politique générale énonçant les grands principes pour la présence d'animaux;

ATTENDU le lancement en consultation de la politique par la 548^e résolution du conseil d'administration en date du 11 février 2026;

ATTENDU QU'il est requis d'adopter des principes pour protéger la santé des personnes qui peuvent être allergiques aux animaux;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents et les modifications apportées;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER la Politique sur l'encadrement de la présence d'animaux dans les établissements jointe en annexe des présentes sous la cote CA600-26, pour en faire partie intégrante avec les modifications proposées depuis le lancement en consultation :

Au point 1. Objet, l'ajout suivant a été apporté, notamment afin de donner suite à la modification proposée par le comité de parents : « Les animaux sauvages ou trouvés dans la nature ou qui font l'objet d'une interdiction en vertu d'un encadrement réglementaire, législatif ou de toute directive ministérielle sont spécifiquement exclus et ne doivent jamais se retrouver dans un établissement scolaire. »

Au point 6. Information aux parents et collecte d'informations, il n'est plus question d'animal à poils mais simplement d'animal, tel que mentionné lors de la consultation.

Enfin, à l'annexe 3, Formulaire avis aux parents : présence d'un animal en classe, les questions suivantes ont été ajoutées, conformément à la recommandation du comité de parents : « Avez-vous des recommandations à nous transmettre pour assurer la sécurité de votre enfant, recommandation médicale » et « Votre enfant a-t-il une prescription, ordonnance, EpiPen ou autre, et doit-il l'avoir avec lui? ☐ oui ☐ non ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution à adopter ainsi que le projet de politique. Il précise qu'à la suite de la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion le 9 juin 2026, trois modifications ont été apportées à la version initialement soumise à la consultation. Il rappelle également qu'un encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle était requis pour le début du mois de juin, conformément aux communications ministérielles.

Les modifications proposées qui font partie de la politique à adopter sont les suivantes :

- 1) À la section 4 Cadre légal et réglementaire, ajout du point *Lois sur les droits d'auteur (LRC 1985, c. C-42)*;
- 2) À la section 7.9 Utilisateurs (membres du personnel, élèves, parents et tout autre utilisateur), ajout du mot « autorisés » au troisième point, qui doit se lire « [...] dans des systèmes non autorisés [...] »;
- 3) À la section 9.2 Usages interdits, ajout d'un quatrième point : « Ne pas respecter la *Loi sur les droits d'auteur* ou la propriété intellectuelle ».

601^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que les Centres de services scolaires ont reçu le 16 décembre 2025 une correspondance du sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation leur demandant de respecter l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics (arrêté 2025-02) du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) ainsi que la nouvelle indication d'application, prévoyant les mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG), entrée en vigueur le 5 décembre 2025 (IA-RI-2025-003-OP);

ATTENDU QU'afin de réaliser ce qui est demandé, un encadrement de l'intelligence artificielle doit être mis en place pour juin 2026 par le Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE la politique élaborée afin de répondre aux exigences est vouée à être amendée ou modifiée selon l'évolution des besoins et des réalités du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance de l'IAG à mettre en place faisant suite à l'adoption de la politique a notamment comme mandat de suivre les développements technologiques et proposer des orientations stratégiques à la direction générale;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation des directions du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire et du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

D'ADOPTER la Politique relative à la gouvernance de l'intelligence artificielle générative jointe en annexe des présentes sous la cote CA601-26, pour en faire partie intégrante avec les modifications suivantes :

- 1) À la section 4 Cadre légal et réglementaire, ajout du point *Lois sur les droits d'auteur (LRC 1985, c. C-42)*;
- 2) À la section 7.9 Utilisateurs (membres du personnel, élèves, parents et tout autre utilisateur), ajout du mot « autorisés » au troisième point, qui doit se lire « [...] dans des systèmes non autorisés [...] »;
- 3) À la section 9.2 Usages interdits, ajout d'un quatrième point : « Ne pas respecter la *Loi sur les droits d'auteur* ou la propriété intellectuelle ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente un compte rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 13 mai 2026. Le compte rendu écrit est joint aux documents de la séance.

Il indique que le point ayant nécessité le plus de discussions portait sur l'évaluation de l'aspect éthique d'un sondage. À l'issue des échanges, il a été convenu que la Directive relative aux règles encadrant la gouvernance du Centre de services scolaire des Laurentides à l'égard des renseignements personnels devrait être bonifiée. Une version révisée sera soumise aux membres du comité de gouvernance et d'éthique afin de recueillir leurs commentaires.

Un autre sujet abordé concernait l'intégration du Code d'éthique aux contrats conclus avec les entraîneurs sportifs, particulièrement dans les établissements d'enseignement secondaire. Il a été convenu que le code d'éthique doit faire partie des contrats. La rencontre a été ajournée faute de temps.

14.5 Protecteur de l'élève – *Information*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait état d'une communication du Protecteur national de l'élève indiquant que le traitement des plaintes se poursuit durant la période estivale.

M. Piché explique toutefois qu'il existe des limites à ce qui peut être réalisé pendant l'été en raison de l'absence du personnel scolaire et qu'il n'est pas possible, dans ces circonstances, d'offrir l'ensemble des services liés au traitement des plaintes.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il existe effectivement des limites aux interventions pouvant être réalisées lorsque la majorité du personnel des services aux élèves est en vacances.

14.6 Suivi au processus de désignation – *Information*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique qu'aucun comité de cooptation n'a été formé puisqu'aucune candidature n'a été reçue pour les postes de membres de la communauté au conseil d'administration, et ce, malgré les différentes démarches de relance effectuées.

Il indique que le processus de désignation sera relancé entre le 15 août et le 1^{er} septembre, conformément à l'article 33 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Le rapport d'activités de la direction générale a été transmis aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est soumise.

16.0 Affaires diverses

16.1 Régularisation d'un problème contractuel – *Information*

Ce point a été traité avant le point 13.1.

17.0 Levée de la séance

602 ^e RÉSOLUTION :	
IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.	
(Incidence : Il est 21 h 38).	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Me Louis Piché Secrétaire général	M. Martin Barbeau Président